

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 janvier 2018	N° 2018-31

Convocation du 19 janvier 2018

Aujourd'hui vendredi 26 janvier 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, Mme Dominique IRIART, M. Michel VERNEJOU, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Didier CAZABONNE, M. Alain CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, M. Jacques COLOMBIER, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Jacques BOUTEYRE à Mme Cécile BARRIERE
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Max COLES
Mme Chantal CHABBAT à M. Jean-Jacques BONNIN
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Brigitte COLLET à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Emmanuelle AJON
M. Nicolas FLORIAN à M. Didier CAZABONNE
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Daniel HICKEL
Mme Magali FRONZES à M. Alain CAZABONNE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Michel POIGNONEC à Mme Anne-Lisè JACQUET

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :


M. Christophe DUPRAT à Mme Dominique IRIART à partir de 10h50
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h05
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h30
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 10h50

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 janvier 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages	N° 2018-31

Bordeaux - Brazza - Bilan de la concertation préalable - Décision - Approbation

Monsieur Michel DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

A. Préambule

1. Situation urbaine et présentation du projet Brazza

Depuis plusieurs années une réflexion est menée sur l'évolution du secteur Brazza situé au débouché du pont J. Chaban-Delmas en rive droite de la Garonne. Ce secteur d'activités est en partie en friche et a vocation à devenir un quartier mixte en vis-à-vis des Bassins à flot.

Plusieurs études urbaines à des échelles différentes ont été menées pour définir le projet urbain jusqu'à la validation du plan-guide proposé par Youssef Tohmé (YTAA) et Michel Desvignes en 2013.

Le projet Brazza est désormais une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain et sa mise en œuvre est assurée par Bordeaux Métropole.

Ce quartier accueillera 4 950 logements et 127 000 m² d'activités ainsi que les équipements de proximité nécessaires au quartier et des équipements desservant plus largement la rive droite. Brazza se développe dans le cadre d'un urbanisme négocié.

B. La Concertation

Conformément à la délibération n°2017/0663 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 octobre 2017, une concertation a été ouverte sur le projet d'opération d'aménagement Brazza, portant sur les objectifs suivants :

- accueillir de nouveaux habitants tout en luttant contre l'étalement urbain,
- rééquilibrer la ville et l'agglomération en développant la rive droite,
- permettre à tous les Bordelais d'être logés correctement quels que soient leurs revenus et en particulier offrir des logements en accession abordable,

- offrir aux entreprises, actuelles et futures, les conditions optimales à leur maintien et leur développement dans l'objectif de fournir des emplois aux populations nouvelles,
- gérer durablement la mobilité, l'énergie, l'eau et les déchets,
- redonner de la place à la nature,
- gérer la place de la voiture et développer le confort urbain,
- offrir des quartiers singuliers, s'appuyant sur le patrimoine matériel et immatériel, proposant une grande variété de choix pour les habitants et une forte qualité de vie urbaine à travers les services et les aménités créés,
- veiller à la qualité des logements et des constructions pour en assurer la pérennité.

Cette concertation préalable au projet Brazza s'est tenue dans le cadre de l'article L103-2 et suivants du Code de l'urbanisme. Elle est obligatoire dans la mesure où le programme de voirie envisagé dépasse le montant de 1,9 M€ de dépenses.

La délibération n°2017/0663 du Conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 octobre 2017 a précisé les modalités de concertation.

1. Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée du 13 novembre au 11 décembre 2017.

Les dates d'ouvertures et de fermeture de la concertation ont été annoncées par voie de presse dans l'édition du 8 novembre 2017 de Sud-Ouest. Une publicité annonçant le début de la concertation a également été affichée avant le début de la concertation sur le lieu du projet et sur le site Internet de participation du public de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr) et dans les lieux suivants :

- o Cité Municipale pour Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux,
- o Mairie de quartier de Bordeaux Bastide.

Ces publicités précisait également les lieux où pouvait être consulté le dossier de concertation et annonçait le lieu, la date et l'heure de la réunion de concertation.

Des registres de concertation destinés à recueillir les observations du public ont été mis à disposition, sur les mêmes lieux physiques et électroniques que les dossiers de concertation, soit à la Cité Municipale et à la mairie de quartier de Bordeaux Bastide, où il pouvait y être consulté par le public aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site www.participation.bordeaux-metropole.fr.

Le dossier de concertation comprenait notamment :

- la délibération n°2017/0663 du conseil de Bordeaux Métropole en date du 27 octobre 2017,
- un plan de situation,
- des éléments de la concertation volontaire mise en œuvre dès la gestation du projet par la ville de Bordeaux puis par Bordeaux Métropole
- un dossier explicatif sur le projet.

La réunion de concertation s'est tenue le 30 novembre 2017 à partir de 18h30 à la Maison Cantonale et a réuni une trentaine de personnes.

2. Bilan de la concertation

La concertation s'est tenue du 13 novembre 2017 au 11 décembre 2017.

Le bilan ci-annexé présente de manière synthétique le contexte de la concertation, une description des modalités, les principales questions et contributions issues de la concertation.

Lors de la concertation les questions, interventions et remarques des participants ont de façons récurrentes tournées autour des thématiques de la programmation du quartier, des équipements publics, du fonctionnement viaire et de l'environnement.

Elle a été le moyen de questionner le projet Brazza et de continuer à prendre en compte les demandes des habitants et usagers actuels et futurs.

Les principales appréhensions sont liées à la place de la voiture et confirme l'approche proposée dans le cadre du projet d'assurer une desserte périmétrique du secteur en limitant autant que possible les traversées du nouveau quartier.

Les attentes liées au stationnement sont diverses et certains futurs habitants semblent avoir déjà été séduit par le mode de vie axé sur les liaisons douces et l'utilisation des transports en communs. C'est un encouragement pour la ville de Bordeaux et la Métropole à continuer en ce sens.

La remarque concernant les essences d'arbres à planter sur le projet a été bien entendue, et de nouvelles espèces d'arbres seront proposées par le paysagiste du projet.

La fin de la concertation préalable et l'intérêt des habitants pour le projet ont une nouvelle fois démontré l'importance de poursuivre la concertation tout au long de la vie du projet. De nouveaux moments d'échanges non réglementaire seront donc à programmer pour poursuivre cette concertation.

La concertation préalable a permis de noter l'intérêt pour ce projet et la poursuite de la concertation et de prendre en compte les avis et remarques des participants, notamment concernant la place de la voiture dans le quartier. Il n'y a pas eu de remise en cause du projet Brazza.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5217-2 ;

VU les dispositions du Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.103-2 et suivants,

VU la délibération n°2015-745 du 27 novembre 2015 définissant l'intérêt métropolitain en matière d'opérations d'aménagement ;

VU la délibération métropolitaine n°2017/0663 du 27 octobre 2017, par laquelle Bordeaux Métropole a approuvé le l'ouverture de la concertation sur le secteur Brazza ;

VU le bilan de la concertation ci-annexé ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la concertation qui s'est déroulée du 13 novembre au 11 décembre 2017 sur le projet d'opération d'aménagement Bordeaux Brazza a permis au public de s'exprimer sur le projet.

CONSIDERANT QU'il convient, en application des dispositions de l'article L103-6 du Code de l'urbanisme d'arrêter le bilan de la concertation, en vue de poursuivre l'opération d'aménagement sur le secteur Bordeaux - Brazza.

DECIDE

Article 1 : D'approuver le bilan de la concertation relative au projet de l'opération Bordeaux - Brazza joint à la présente délibération en annexe 1 ;

Article 2 : D'approuver les caractéristiques principales suivantes du projet d'opération Brazza :


- La conservation du patrimoine existant ; halle Soferti, cheminée de la Cornubia et hangar Descas.
- Le développement d'un quartier paysage avec un parkway le long du quai de Brazza et des lanières vertes entre le quai et la Brazzaligne.
- Un quartier dont les aménagements facilitent et sécurisent l'utilisation du vélo et les modes de déplacements doux.
- Un quartier dont les aménagements circonscrivent le trafic routier autour du périmètre, hors desserte interne aux îlots.

- Le développement d'une diversité des façons d'habiter avec des logements sur pilotis, des logements individuels (échoppes du XXIème siècle), la réalisation de volumes capables, d'immeubles en front de Garonne et le long de la Brazzaigne.
- Le développement de nouveaux équipements : deux groupes scolaires, une médiathèque, un gymnase, une crèche, une structure d'animation jeunesse-vie associative.
- L'installation d'équipements privés à destination de l'ensemble des habitants métropolitains : une salle de spectacle, un marché aux puces, une cathédrale des sports, plusieurs hôtels de nouvelles générations ouverts sur le quartier et porteurs d'activités pour le voisinage.

Article 3 : De charger Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération, et notamment des formalités de publicité de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 janvier 2018

<p>Le Service du Contrôle de la légalité des notes administratives de la Préfecture de La Gironde a déclaré avoir reçu ce document le :</p> <p>12 FEV. 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Michel DUCHENE</p>
--	--